



# ILLIMI DA BANI

"LE PIED VA OÙ LE CŒUR LE CONDUIT"  
PROVERBE NIGÉRIEN

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Le mardi 25 novembre 2008 à partir de 20 heures 30, s'est tenue, salle Ambroise Croizat à Vigneux-sur-Seine (91270) l'assemblée générale constitutive de l'association "Illimi da Bani".

Etaient présents:

- madame Michèle Nouret,
- messieurs Claude Giraud, Jean-Paul Nouret, Jean-Pierre Payeur, Jean-François Robert, Jean-Michel Roy.

Etait excusé:

- son Excellence Adamou Seydou, ambassadeur du Niger en France.

Après un rapide tour de table de présentation, Jean-Paul Nouret rappelle les divers projets soutenus depuis plus de dix ans avec ses élèves de la SEGPA du collège Henri Wallon au Bénin tout d'abord puis maintenant au Niger, en liaison avec la Croix-Rouge Nigérienne.

Actuellement les actions en cours concernent la fourniture de matériel médical (fauteuils, déambulateurs, cannes anglaises, mais aussi matériel de soins) et de médicaments récupérés auprès de pharmacies et d'individuels.

Mais il précise également que de plus en plus, au fur et à mesure que l'information circule, des possibilités nouvelles apparaissent, tant dans le domaine de la santé que dans celui de l'éducation.

En effet, d'une part des lits médicalisés nous ont été récemment proposés ainsi qu'un lot important de coques de soutien pour enfants lourdement handicapés, mais d'autre part une coopération semble possible entre le lycée professionnel de Longjumeau et un établissement similaire nigérien (vraisemblablement le lycée Issa Béri à Niamey) et nous sommes en attente d'une demande d'aide en matériel didactique émanant du collège de Méhanna, dans le département de Tillabéry.

Les participants souhaitent alors préciser leur désir de voir les bénéficiaires des actions menées être parties prenantes dans la recherche de leurs financements et/ou de leurs réalisations et affirment avec force leur volonté de respecter leurs interlocuteurs en prenant l'engagement de ne leur fournir que du matériel de qualité.

Les échanges portent ensuite sur le changement de procédure concernant l'acheminement des médicaments, sur les problèmes de logistiques tant sur place (local de

stockage et transport du matériel sur ce lieu, ...) qu'à destination (fret aérien, fret maritime, coût, délais d'acheminement ...) ainsi que sur les moyens de financement des projets.

Sur ce dernier point tous les participants rappellent la nette volonté exprimée par le Conseil Général de l'Essonne de soutenir les initiatives dans le domaine de la coopération décentralisée en direction de l'Afrique en général et du Niger en particulier. Il est précisé de plus que le conseiller général du canton de Vigneux n'est autre que Patrice Finel, en charge de la coopération internationale auprès de Michel Berson, président dudit Conseil Général.

Devant les développements envisageables et alors que jusqu'à présent le support administratif des actions réalisées était le foyer socio-éducatif du collège Henri Wallon, constat est fait de la nécessité de créer une entité associative dédiée à part entière à ce type d'initiatives.

Le nom proposé ("Illimi da Bani") signifie développement par l'éducation et la santé, "Illimi" signifiant éducation en langue haoussa et "Bani" santé en langue djerma-songhaï (les ethnies haoussa et djerma-songhaï étant les deux principaux pôles ethniques du Niger) .

Il est alors fait lecture du courrier envoyé par son Excellence Adamou Seydou, ambassadeur du Niger en France qui affirme son engagement auprès de la future association et assure les membres de l'assemblée de sa volonté de lui "apporter tout le concours nécessaire à son plein épanouissement ..."

Le projet de statuts de la future association est alors étudié et amendé puis approuvé à l'unanimité. L'assemblée procède ensuite à la désignation des membres de son futur bureau.

Ont été élus à l'unanimité:

- Jean-Paul Nouret (président),
- Jean-François Robert (vice-président),
- Jean-Pierre Payeur (trésorier),
- Michèle Nouret (secrétaire).

A la suite de cette élection, proposition est faite de nommer son Excellence Adamou Seydou, ambassadeur du Niger en France, président d'honneur de l'association. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Enfin le montant de la cotisation annuelle, que l'ensemble des participants a souhaité modéré, a été fixé à 10 euros. Il a été également précisé qu'en cas de don matériel, le donateur deviendrait adhérent pour un euro symbolique.

L'assemblée se termine vers 22 heures 30 autour du pot de l'amitié.